



Compte-rendu sommaire Séance du 27 juillet 2020

MAIRIE

1, Place de la Mairie
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

L'an 2020 et le 27 juillet à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert, Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. GLAUME Frédéric, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard, Mme BOUCHOUX Daisy

Excusée ayant donné procuration : Mme MARTINEZ Audrey à Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine.

Le quorum étant obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Mme BRISSET Nathalie

Signature d'une convention de cession à titre gratuit de panneaux portant valorisation de sites de patrimoine rural d'intérêt départemental

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dans l'objectif de mettre en lumière les sites et éléments de patrimoine rural d'intérêt départemental de la commune de Ladon, Tourisme Loiret s'engage à fournir deux lutrins de valorisation de l'Église et de la Halle.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession à titre gratuit de panneaux portant valorisation de sites de patrimoine rural d'intérêt départemental avec l'ADRTL (Agence de développement et de réservation touristiques du Loiret).

Monsieur le Maire précise qu'il faut choisir les emplacements pour la pose de ces lutrins et solliciter les services des Architectes des bâtiments de France. Un socle en béton sera certainement nécessaire.

Délibération se prononçant sur l'extinction de créances irrécouvrables

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Les services de la Trésorerie de Beaune-la-Rolande ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 361,90 €uros. Le conseil municipal décide d'éteindre les créances et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération pour fixer les nouveaux tarifs de restauration scolaire

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal vote les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2020 :

- Carte de 20 repas enfants = 70 €uros
- Carte de 20 repas adultes = 88 €uros

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : désignation des membres de la CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges)

Le conseil municipal désigne les membres de la CLECT :

- Titulaire : M. Albert FÉVRIER
- Suppléant : Mme Nathalie BRISSET

Désignation des délégués CNAS (Comité national de l'action sociale)

Le conseil municipal désigne les délégués du CNAS :

- Délégué élu : M. Guy VAAST
- Délégué agent : Mme Aurore DUBOIS

Désignation des délégués du Comité de Bassin pour l'EPAGE

Le conseil municipal désigne les délégués du Comité de Bassin pour l'EPAGE :

- Délégué titulaire : M. Christian CHESNOY
- Délégué suppléant : M. Gérard CHARBONNIER

Désignation des délégués du SICTOM

Le conseil municipal désigne les délégués du SICTOM :

- Délégué titulaire : M. Alain LETORT
- Délégué suppléant : M. Albert FÉVRIER

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : désignation des membres des commissions (rectificatif)

Le conseil municipal modifie les membres de la commission Aménagement de l'espace comme suit :

- Délégué titulaire : M. Alain LETORT
- Délégué suppléant : M. Gérard CHARBONNIER

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire donne la composition de la CCID :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CHESNOY Christian	VAAST Guy
ERNULT Gérard	CHAUVEAU Jean Michel
POULLIN Christophe	CHAUVOT Joël
TINSEAU Sandrine	CHAILLY Francis
GERMAIN Evelyne	AUDUREAU Cécile
CUSSIG Sophia	VALLADE Claudette

Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal autorise la décision modificative du budget principal comme suit :

Crédits à ouvrir :

- ✓ Dépenses d'investissement, chapitre 10, article 10226 (Taxe d'aménagement) = + 511 €
- ✓ Dépenses de fonctionnement, chapitre 65, article 6542 (Créances éteintes) = + 362 €

Crédits à réduire :

- ✓ Dépenses d'investissement, chapitre 21, article 2128 (Autres agencements & aménagements de terrains) = - 511 €
- ✓ Dépenses de fonctionnement, chapitre 011, article 60623 (Alimentation) = - 362 €

Délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal autorise la décision modificative du budget annexe de l'eau comme suit :

Crédits à ouvrir :

- ✓ Dépenses d'investissement, chapitre 16, article 1641 (Emprunts en €) = + 7 800 €

Crédits à réduire :

- ✓ Dépenses d'investissement, chapitre 23, article 2313 (Constructions) = - 7 800 €

Comptes-rendus des commissions :

➤ Commission du personnel :

La commission du personnel propose de verser une prime COVID à tout le personnel présent pendant le confinement pour un montant global de 3 750 €.

➤ Commission du cimetière :

Un nettoyage des Monuments est prévu le 28 juillet pour la Commémoration des 150 ans de la Guerre 1870.

Des médailles de cette Commémoration seront proposées à la vente lors de l'ouverture de la Crypte de l'Eglise. La bibliothèque se charge de la commande.

➤ Commission de voirie :

↳ Une demande auprès des services départementaux a été faite pour la pose d'un miroir Rue du 24 novembre.

↳ Le conseil municipal évoque la pose d'un radar pédagogique en prêt pour sensibiliser les automobilistes de la vitesse.

➤ Commission associations :

Une prochaine est prévue le 2 septembre prochain.

➤ Commission dématérialisation :

Nous avons changé le modèle du site internet pour qu'il soit plus lisible et pratique.

Les associations peuvent communiquer leurs informations auprès de la Mairie pour qu'elles soient publiées sur le site internet de la commune.

➤ Commission scolaire :

Nous sommes en attente du protocole « COVID » pour la rentrée.

➤ Commission fleurissement :

La commission a effectué un 1^{er} relevé le 26 juillet et un 2^{ème} est prévu en octobre.

➤ Commission marché dominicale :

Un projet d'animation est prévu à la rentrée.

On évoque un problème de stationnement le jour du marché, sujet à réfléchir...

Résumé de la réunion avec la Gendarmerie :

Les Gendarmes nous ont précisés toutes les directives à suivre en cas d'incivilité : prévenir, alerter, intervenir puis sanctionner.

PLUi :

Le prochain rendez-vous de travail autour du zonage est prévu début septembre.

Le recensement des logements vacants sera effectué par des étudiants en Master à Tours dans le cadre de leur stage.

Nous devons revoir les projets d'extension de la zone d'activité trop restreinte sur la proposition du PLUi.

Attribution de la prime exceptionnelle COVID-19

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle, d'un montant maximum de 500 €uros, en faveur des agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire (agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux, agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail, agents des services de l'enfance et de la petite enfance chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires et parfois en-dehors de leurs horaires habituels).

Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et du service de l'assainissement collectif

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Ladon.

Monsieur le Maire signale que les interventions de SUEZ sont de moins en moins rapide. Le sujet sera évoqué lors d'une rencontre prévue en septembre prochain.

Délibération portant création de poste

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er septembre 2020 et la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2020.

Il précise que ces créations d'emplois n'entraînent aucun recrutement.

Questions diverses :

➤ Dossier sécheresse : il doit être renvoyé avant le 17 août. La commune doit faire un courrier pour dire qu'elle est partie prenante, plusieurs communes des alentours qui sont dans le même cas vont se joindre à cette réclamation.

➤ Arrosage terrains de foot : considérant la restriction d'eau, il a été décidé de stopper l'arrosage car celui-ci continue malgré nos alertes auprès du Club de foot.

➤ Une demande de prix a été faite pour protéger l'horloge de l'Eglise avec du plexiglass. La protection devra être en place pour l'ouverture de la Crypte.

➤ Il a été demandé de réinstaller les bancs près des terrains de tennis et vers la route de Corbeilles. Ils seront remis très bientôt.

➤ Dépôt de pain : A partir du 1^{er} août, le futur boulanger le prend à sa charge ainsi que l'emploi de la salariée.

➤ Antenne ORANGE : le dossier a été relancé début juillet, à ce jour aucune réponse.

➤ Une demande d'aire de jeux pour les plus jeunes vers le terrain multisports a été faite...nous allons y réfléchir.

➤ Nous compléterons le terrain multisports d'agrès petit à petit.

➤ Jardin participatif : la citerne a été remplie pour l'arrosage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 22.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

